



Luxembourg, le 26 octobre 2023

Groupe de travail MAEE-ONGD

Réunion du 6 octobre 2023 à 14h30 au MAEE

Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONGD, Coordination Desk ONGD et Accords-Cadres Développement
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD, Cofinancements
- Mme. Patricia Lopes, Desk ONGD, Cofinancements

Pour les ONGD :

- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Président du Cercle
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Président du Cercle
- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme. Estelle Lyon Chaudron, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Renforcement des capacités
- M. Sebastian Weier, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Plaidoyer national et médias
- Mme. Antje Mengel, Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise, partenariats et qualité
- M. Frédéric Hauptert, Care Luxembourg, Directeur
- M. Michael Feit, Fondation Caritas Luxembourg, Coopération internationale, Responsable de service
- M. Thomas Kauffmann, MSF Luxembourg, Directeur

1. Approbation de l'ordre du jour

Les points suivants : 1) déclaration du Ministre à la Chambre des Députés ; 2) cotisations Cercle ; 3) impact sur le 12^{ième} provisoire, sont ajoutés à l'ordre du jour en tant que divers.

2. Révisions appliquées aux demandes de subsides en matière de sensibilisation et éducation au développement

Le MAEE informe que le processus pour réviser le cadre méthodologique appliqué aux demandes de subside SENS/ED a débuté en juin. Il permettra d'orienter les ONGD vers une plus grande mesure des effets et l'impact de leur travail.

Une réunion a eu lieu au MAEE le 11 septembre 2023, à laquelle toutes les ONGD actives en SENS/ED ont été conviées. Après une présentation des résultats de l'enquête, des ateliers ont été organisés pour identifier les points qui méritent réflexion et révision. Les ONGD ont à cette occasion identifié un grand nombre d'éléments qu'elles estiment pouvoir être améliorées. Ces éléments ont été répartis dans trois catégories : **la méthodologie, la terminologie et le cadre de travail.**

La prochaine réunion aura lieu les 16-17 octobre, dates auxquelles des groupes de travail seront organisés par les consultants, au Cercle des ONGD, pour approfondir les thématiques prioritaires avec les ONGD, tout en maintenant le focus principal sur la révision de la méthodologie. L'invitation a été envoyée par courriel le 6 octobre par les consultants aux ONGD concernées.

Rappelons qu'il est prévu que la nouvelle méthodologie soit présentée en mars 2024.

Par ailleurs, le 29 septembre 2023, le Ministre a annoncé lors d'une conférence de presse et dans le cadre d'un envoi de lettre par courriel à toutes les ONGD agréées un certain nombre de révisions pour la modalité SENS/ED qui prendront **effet au 1^{er} janvier 2024** :

- **Mesure d'impact** : la durée des **accords-cadres de sensibilisation et éducation au développement** passe **de 3 ans à 4 ans** afin d'optimiser la mesure d'impact.
- **Harmonisation des taux de cofinancement** : les **projets annuels** seront cofinancés à hauteur de **80% au lieu de 75%**.
- **Projets et accords-cadres** : les frais d'inscription aux formations SENS/ED au Luxembourg et à l'étranger restent comme auparavant éligibles dans le cadre du cofinancement de projets et accords-cadres. Les **frais de déplacement internationaux** (voyage, per diem, séjour) pour le personnel SENS/ED, autres que les visites de terrain, **deviennent éligibles au cofinancement si certains critères sont respectés.**
- **Frais administratifs** : les frais d'inscription aux formations SENS/ED au Luxembourg et à l'étranger demeurent inéligibles dans le cadre du remboursement des frais administratifs. Les **frais de voyage**, les per diem et les frais de séjour dans le cadre de formations SENS/ED **ne seront plus éligibles** en tant que frais administratifs **car transférés aux projets/programmes SENS/ED avec un cofinancement à 80%.**

Les conditions générales et le guide des frais administratif seront adaptés prochainement et actualisés pour prendre en compte les changements qui interviendront à partir du 1^{er} janvier 2024. Le tableau Excel des projets annuels a déjà été révisé pour inclure le cofinancement à 80% et est disponible dans [l'espace ONGD du site internet de la Coopération luxembourgeoise](#).

Le Cercle remercie le MAEE pour ces changements, qui prennent en compte les préoccupations soulevées par un grand nombre d'ONGD en particulier concernant la durée des accords-cadres SENS/ED ainsi que l'éligibilité des frais de déplacement des formations.

3. Etat des lieux : Guide auto-formation PSEA

Le guide d'auto-formation à destination des ONGD luxembourgeoises au sujet de la prévention des violences sexistes et sexuelles et de l'exploitation et des abus sexuels est en cours de finalisation. Une réunion de lancement du guide sera conjointement organisée par le MAEE et le Cercle et se tiendra en principe avant la fin de l'année. Le MAEE informera les ONGD dès qu'une date est identifiée.

Le guide remplacera la formation UNICEF. Les **ONGD devront obligatoirement compléter le test de validation à la fin du guide et obtenir un certificat de formation**, et l'envoyer au MAEE **pour continuer à bénéficier de l'agrément ministériel**. Le délai de soumission du certificat dépendra du lancement du guide mais les ONGD auront une date butoir raisonnable pour soumettre le certificat de formation.

Les conditions générales et les documents liés à la Charte (formulaire, FAQ) seront mis à jour et communiqués aux ONGD agréées. Le Cercle et le MAEE ont abordé l'idée de traduire le guide en anglais et en espagnol dans un futur proche.

4. Etat des lieux : Deuxième appel à propositions 2023

Le MAEE a reçu un total de 18 demandes de projets de cofinancement simple de la part de 15 ONGD. Si toutes ces demandes sont acceptées, le budget alloué pour les années 2023-2026 atteindra la somme de 9.9 MEUR. Plus spécifiquement, le budget total alloué par le MAEE s'élèvera à environ 6.8 MEUR, dont 2.3 MEUR pour l'année 2023. Ces projets s'étendent sur 12 pays (Argentine, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Haïti, Inde, Madagascar, Nicaragua, Ouganda, Philippines, Sénégal et Zambie), et englobent 13 secteurs d'intervention dont 5 demandes de projets dans le secteur des équipements scolaires et formations.

Le MAEE attire l'attention sur la Convention de partenariat entre les ONGD et leurs partenaires locaux qui doivent impérativement intégrer une référence à la Charte contre le harcèlement, l'abus et l'exploitation sexuelles et aux recours juridiques éventuels.

Le MAEE informera en principe les ONGD concernées par un accord ou un refus début novembre 2023.

5. Etat des lieux : Accords-cadres développement 2024

Le MAEE a reçu 9 demandes de reconduction d'accords-cadres de développement.

Si toutes les demandes sont acceptées la part MAEE pour les années 2024-2028 se chiffrera à environ 58 MEUR. Le budget pour 2024 sera d'environ 12.7 MEUR.

Les activités bénéficieront d'un co-financement du MAEE entre **60 et 80 %**.

Géographiquement les activités des accords-cadres développement qui seront mises en œuvre par les ONGD se situeront dans **18 pays** et incluront des activités régionales en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne.

Afrique	Afrique Pays partenaires / Pays à projets	Asie	Amérique du Sud	Europe
Éthiopie	Burkina Faso	Bangladesh	Bolivie	Kosovo
Kenya	Bénin	Inde	Pérou	
Madagascar	Mali	Laos		
	Niger	Mongolie		
	Sénégal	Myanmar		
		Népal		
		Sri Lanka		

6. Etat des lieux : Agréments ministériels 2024-2025

Le MAEE a reçu 7 demandes de renouvellement d'agréments ministériels. Le MAEE a déjà procédé à une première analyse des demandes et a envoyé un courriel aux ONGD concernées par une demande de document faisant défaut. Ces ONGD disposent de deux mois à partir du courriel du MAEE pour compléter la demande d'agrément. A noter qu'une ONGD n'a pas remis la demande de renouvellement à temps et a d'ores et déjà informé le MAEE qu'elle ne renouvellerait pas son agrément ministériel pour les années 2024-2025.

Une ONGD a également informé le MAEE qu'elle cesserait ses activités d'ici la fin de l'année. Le MAEE informe qu'une nouvelle ONGD a été agréée par le MAEE et bénéficiera de l'agrément ministériel à partir du 1^{er} janvier 2024.

7. Nouveaux pays partenaires

Le Cercle souhaite savoir 1) quels sont les nouveaux pays partenaires de la Coopération et 2) où et quand la décision a été prise ainsi que 3) les critères qui font que le Bénin et le Rwanda ne soient plus considérés comme des pays à projets ?

Le MAEE informe le Cercle que le Bénin et le Rwanda sont toujours considérés comme **des pays à projets** et que le site contenant le rapport annuel 2022 a été corrigé. En effet, les deux pays étaient classés avec un intitulé « pays partenaires » ce qui a interpellé le Cercle et les ONGD.

Quant aux critères pour basculer d'un pays à projets à un pays partenaire, le critère principal est la signature d'un programme indicatif pluriannuel. La décision quant à elle est prise au niveau ministériel.

Quant au Burkina Faso et au Mali, ils restent des pays partenaires même si le MAEE dispose de stratégies de transitions avec ces deux pays. Ce qui change par rapport à précédemment c'est que les fonds sont en régie et passe par l'agence de développement LuxDev au lieu de circuler par les instances étatiques.

S'agissant du Niger, vu la situation actuelle, le MAEE a décidé de suspendre sa coopération bilatérale mais continue son soutien au niveau de l'action humanitaire, et continue à appuyer les ONGD luxembourgeoises sur place.

Le MAEE indique qu'il est difficile de prendre une décision sur le futur des relations avec ces trois pays à ce stade mais que des réflexions sont en cours.

8. Stratégie Afrique/MAEE

Le Cercle souhaite avoir des informations sur le processus lancé par le MAEE avec l'ECDPM au sujet de la stratégie Afrique/MAEE ? Est-il prévu de tenir des focus groups et de consulter les ONGD ? Y a-t-il un compte-rendu de la dernière réunion à laquelle a assisté le Cercle des ONGD ?

En effet, le Cercle a participé à une réunion qui a été animée par deux experts de ECDPM, le 4 juillet 2023 au MAEE. Les discussions se sont basées sur la note conceptuelle contenant des questions d'orientation.

Le MAEE indique que le processus est toujours en cours avec l'ECDPM et que le Cercle sera informé des développements dès qu'il en aura. Le Cercle annonce avoir tenu un atelier d'information et de brainstorming avec les ONGD suite à la réunion de juillet et qu'ils souhaiteraient pouvoir alimenter les futures réflexions de ECPDM.

Le MAEE reviendra vers le Cercle des ONGD via courriel avec des informations sur le processus en cours.

9. AOB

9.1.1. Réunion ministérielle informelle : 4-5 septembre 2023

Le Cercle souhaite avoir des informations sur la réunion informelle ministérielle qui s'est tenue le 4-5 septembre à Cadix, en particulier sur le point Global Gateway. Le Cercle avait fait parvenir au MAEE les doléances de Concord avant la réunion ministérielle.

Le MAEE indique qu'un nombre de sujets ont été abordés lors de la réunion ministérielle dont un échange informel avec la Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies en amont du Sommet sur les ODD, la triple transition sociale verte et numérique, sujet phare de la Présidence espagnole, la réforme des banques multilatérales de développement, le Niger, les TPO, le Global Gateway Forum, l'Accord Post Cotonou ou encore la Facilité pour l'Ukraine.

S'agissant du Global Gateway, le Luxembourg a mis en exergue l'importance de renforcer la dimension et l'inclusion sociales et de se focaliser sur les PMA. Le Luxembourg a souligné que les fonds de développement de l'UE doivent continuer à être utilisés prioritairement pour les projets de développement et ne pas servir à des projets qui favorisent les intérêts de certains États Membres de l'UE - EMUE - et de leurs entreprises européennes.

9.1.2. Facturation électronique

Le Cercle s'est rendu compte qu'une des clauses d'exclusion de la loi qui précise que « par dérogation, l'obligation d'émettre des factures ou notes de crédit électroniques ne s'applique pas aux marchés publics conclus, dans le cadre de la coopération au développement » ne veut pas dire que les ONGD ne rentrent dans le champ d'application de la loi. L'exclusion s'applique uniquement dans le cadre des marchés publics conclus avec ou vers les pays du Sud.

Le Cercle tient à informer les ONGD qu'après leur échange avec le Ministère de la digitalisation, celui-ci a confirmé que les ONGD rentraient dans le champ d'application de [la nouvelle loi sur la facturation électronique](#) si elles remplissent certains critères dont le financement majoritaire par l'Etat. Le Cercle se dit préoccupé par cette interprétation de la loi qui les considère comme « organisme de droit public » et soulève de nombreux exemples de factures non électroniques reçues par les associations. L'impact principal de cette interprétation est de devoir se conformer au réseau Peppol.

9.1.3. Lancement rapport Aidwatch

Le lancement du rapport Aidwatch par Concord est prévu le **18 octobre 2022** à Bruxelles. Le MAEE y sera représenté par un membre du service ONGD.

9.1.4. Rencontre entre le Cercle et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Le Cercle donne un bref aperçu de leurs échanges avec la SG du Conseil de l'Europe (CoE). Les sujets abordés ont été à titre d'exemple, le renforcement de la société civile en ce qui concerne les méthodes de travail, les instruments et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe ; le code de conduite du CoE sur l'engagement de la société civile, la création d'un éventuel comité de pilotage pour la société civile.

9.1.5. Rapport d'évaluation mutuelle – GAFI

Les ONGD se disent étonnées et déçues par les conclusions du rapport d'évaluation mutuelle du GAFI qui a été publié le 27 septembre 2023 en particulier par le point qui met en exergue que le secteur nécessite davantage de sensibilisation contre le financement du terrorisme car la connaissance de ce sujet est faible. Les ONGD souhaitent souligner que les conclusions ne reflètent pas les échanges qui ont eu lieu avec les évaluateurs du GAFI.

De son côté, le MAEE informe, que dans le cadre de la recommandation 8, qui a mis en évidence 1) que le MAEE devait travailler sur une approche basée sur les risques et 2) davantage sensibiliser les ONGD sur la lutte contre le financement du terrorisme, qu'il a décidé avant même la publication du rapport de recourir à l'expertise d'une consultante externe. Cette consultante sera en charge de développer un outil qui permettra au MAEE de disposer d'une approche basée sur les risques, formalisée. L'outil consistera en un « oversight » proportionné basé sur les risques d'une part (respectant l'exemption humanitaire du CSNU qui prévaut pour les acteurs humanitaires) et en des mesures atténuantes de l'autre.

Certaines ONGD (petites, moyennes et grandes) seront invitées à participer aux travaux en cours. Un courriel d'invitation pour une session de travail sera envoyé d'ici mi-octobre par le service ONGD. En principe, la session dédiée aux ONGD et au Cercle se tiendra le 10 novembre matin au MAEE. Le MAEE prévoit de finaliser les travaux pour le premier trimestre 2024.

Ce nouvel outil bâtera sur les travaux déjà effectués dans le passé. En 2022, le MAEE en concert avec le Ministère de Justice a conduit des séances de sensibilisation à l'égard du secteur associatif sur les risques de financement du terrorisme. Une circulaire sur le sujet, adressée au secteur associatif, a été élaborée par le Ministère de la Justice et est publiquement accessible sur le site internet de la Coopération et de la Justice.

Le Cercle de Coopération des ONGD a également publié un guide contenant des recommandations spécifiquement pour les ONGD au sujet de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En 2022 également, deux accords de coopération ont été signés entre le MAEE et le Ministère de la Justice et entre le MAEE et la Cellule de renseignement financier pour renforcer la collaboration entre ceux deux entités.

Le MAEE propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain groupe de travail.

9.1.6. Déclaration du Ministre à la Chambre des Députés

Le MAEE informe qu'il n'y aura pas de déclaration sur la Coopération au développement et de l'Action humanitaire à la Chambre des Députés cette année étant donné les élections législatives.

9.1.7. Cotisations Cercle

Le Cercle demande au MAEE s'il est possible de recevoir les chiffres de la part MAEE reçue par les ONGD, membres du Cercle, afin que le Cercle puisse calculer les cotisations dues par leurs membres. Le MAEE accepte la requête du Cercle mais rappelle que comme les années précédentes, le Cercle est invité à se procurer les chiffres directement auprès de ces membres dans le futur.

9.1.8. 12^{ième} provisoire

Sur demande du Cercle, le MAEE informe que les élections législatives n'ont pas d'impact sur le 12^{ième} provisoire.

9.1.9. Date du groupe de travail – décembre

Le prochain groupe de travail se tiendra le **4 décembre 2023 de 16h-18h au MAEE.**